LES DÉBUTS DE L'ICONOGRAPHIE DU CŒUR DE JÉSUS-CHRIST (*Fin*)



Dans notre ancienne revue, *Regnabit*[1], j'ai déjà reproduit les représentations jusqu'alors inédites de documents dont je vais reparler ici, parce que, publiées isolément il est utile de les mettre à leur place dans la série, chronologiquement classée, des principaux documents relatifs aux cinq grandes blessures du cœur et des membres du Sauveur qui ont été avec l'Eucharistie, les objets principaux du culte à Lui rendu dans l'Église catholique.

I. — *Le Cœur gravé par les chefs de l'Ordre du Temple*[2]. — Transportons-nous par la pensée en l'an 1308. Le grand-maître des Chevaliers du Temple, Jacques de Molay et les soixante-douze principaux chefs de cet Ordre puissant avaient été arrêtés, par ordre de Philippe IV de France, dès le 13 octobre 1307, et par la suite internés dans les tours du château de Chinon, en Touraine. Ils y devaient demeurer jusqu'au printemps 1309.

Le grand-maître Jacques de Molay et les principaux dignitaires de l'Ordre occupaient à Chinon le donjon du château. Et c'est là que vinrent les interroger, de la part du pape Clément V qui, cette année-là, résidait à Poitiers, les cardinaux Frédol, de Suzy et Brancaccio. Ils furent donc examinés au regard des accusations extrêmement graves portées contre leur Ordre et qui portaient sur la foi et les mœurs, sur l'abandon de l'esprit et des obligations monastiques, sur des pratiques interdites aux ordres religieux telles que l'agiotage et les opérations bancaires, etc. Ces accusations étaient, certes, exagérées, et plusieurs, comme celle d'idolâtrie, complètement injustes. Les cardinaux ne s'y trompèrent pas : ils accueillirent pour toutes les culpabilités réelles les protestations de repentir des Templiers et déclarèrent qu'elles les rendaient dignes de pardon. Cependant, chose incontestable, l'Ordre du Temple était sorti de l'esprit de sa fondation, n'en remplissait plus le but, et s'était égaré loin de la route qui lui était obligatoire : L'Église qui avait approuvé l'Ordre du Temple à la condition que cet esprit serait gardé et le but premier poursuivi était donc fondée à le dissoudre en tant qu'ordre monastique et militaire, et à rendre ses membres à la vie séculière ou à les autoriser à entrer en d'autres ordres.

Moins cléments, les États Généraux du Royaume, réunis alors à Tours et siégeant en cour de justice souveraine et civile, condamnèrent formellement en bloc tous les Templiers, et leurs chefs furent reconduits vers Paris où finalement Molay et ses principaux officiers furent condamnés par les Légistes à périr sur le bûcher, et les autres à la prison perpétuelle.

Bien avant leur départ de Chinon, les chefs du Temple, s'ils ignoraient le destin tragique qui les attendait, se savaient à la discrétion de leurs ennemis et devaient se

[1] *Regnabit*, an. 1922, janv. fév. mars.
[2] L. Charbonneau-Lassay, *Le Cœur rayonnant du donjon de Chinon*, Paray-le-Monial et Cannes, 1922, 43 p.

demander avec angoisse quel serait leur sort définitif. Et sur le mur de leur prison l'un d'eux grava profondément un irrécusable témoignage de leur commun repentir, de leur angoisse et aussi de leur foi, de leur espérance en l'éternel salut (Fig. I).

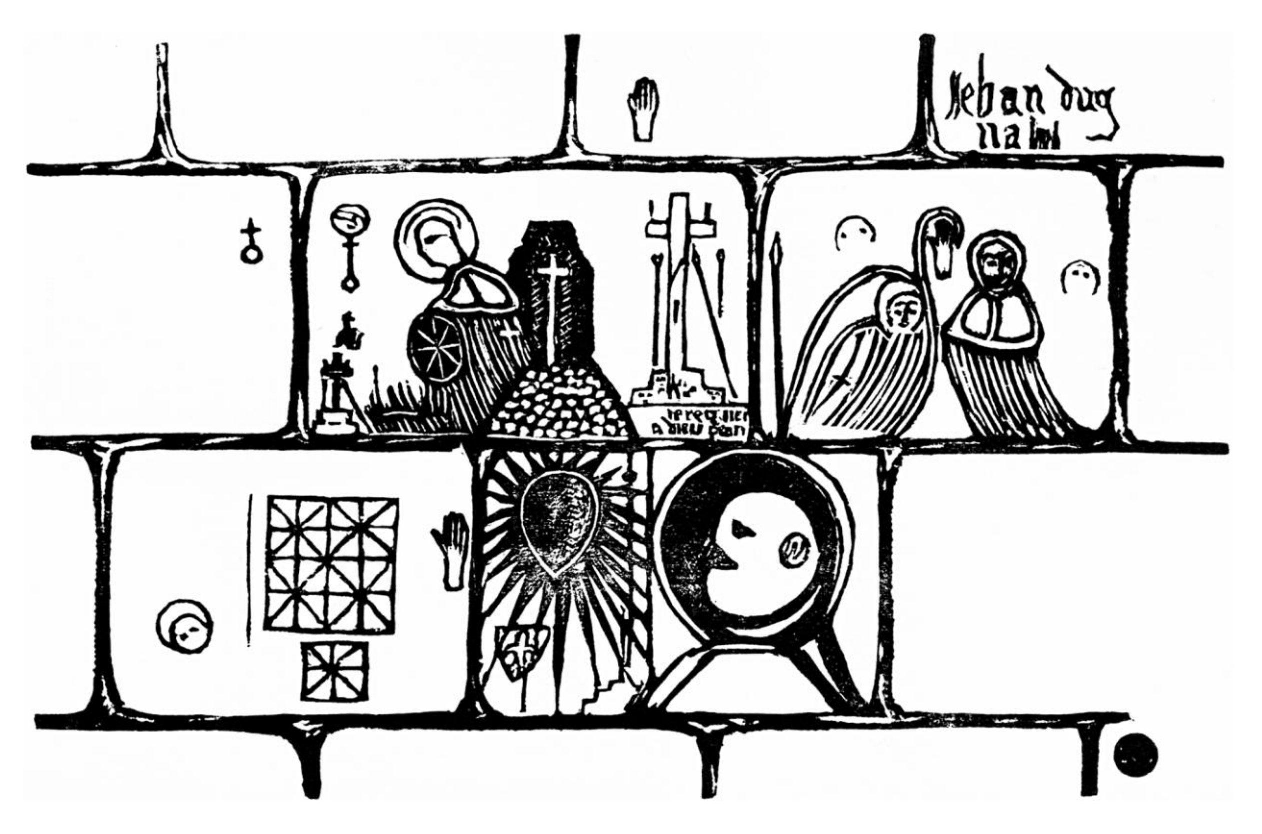


Fig. I. — Le grand graffite templier du donjon de Chinon.

Ce document se compose d'un ensemble de « graffites », de figures gravées au couteau dans la pierre sur une longueur d'environ 0 m. 80, et 0 m. 10 de hauteur. Ils sont creusés principalement sur quatre grandes pierres de taille :

La première comporte en son milieu une croix placée sur un monticule, qui évoque le Calvaire. D'un côté de cette croix un personnage nimbé comme un saint qui porte à son bras un bouclier ovale, est agenouillé devant une autre croix contre laquelle la lance est appuyée à la hauteur où devait se trouver le côté blessé de Jésus. Au-dessus, une autre croix, qui surmonte un petit cercle, en supporte un plus grand. Pour des raisons que j'ai exposées ailleurs il est possible de voir dans ce personnage nimbé le fondateur même du Temple, Hugues de Payns[1] (qui ne fut jamais officiellement canonisé, mais qui put être vénéré dans son ordre, au titre de « vénérable », ou peut-être de « bienheureux », comme le fut chez les Chevaliers hospitaliers de Saint Jean de Malte, Gérard Tunc de Martignes). De l'autre côté de cette croix centrale, un calvaire mystique se compose d'une grande croix contre laquelle la lance est encore pointée à l'endroit où son fer atteignit le flanc divin, et sur la croix même les cinq blessures de Jésus sont évoquées par les clous et une marque qui concerne la plaie latérale du corps divin. Sous cet ensemble évocateur

[1] Vulgairement de Payens.

du supplice rédempteur une main ferme a gravé ce cri de repentir angoissé : IE REQUIER A DIEU PDON (*Je demande à Dieu pardon*), (Fig. II).



Fig. II. — L'inscription repentante du donjon de Chinon.

Et les caractères de ces mots sont de la plus pure épigraphie en usage à l'époque de la dissolution de l'Ordre du Temple.

Sur la *seconde pierre*, une lance isolée près de deux personnages encapuchonnés qui portent le même mantelet que la figure gravée sur la première pierre. Entre eux, une main étendue semblable au talisman arabe dit « Main de Fathma ».

La *troisième pierre* présente un carré héraldique écartelé sur chacun des contours duquel se trouve la même figure que sur le bouclier du personnage de la première pierre. Au-dessous un carré isolé porte le même sujet. Cette figure se retrouve du reste en plusieurs anciennes Commanderies du Temple sans que l'on sache exactement ce qu'elle y signifiait[1] (Fig. III).

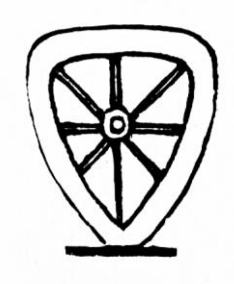


Fig. III. — Grand écusson sur la pierre tombale
d'un templier de la commanderie de Roche-en-Cloué (Vienne).

La *quatrième pierre* est plus intéressante : On y voit en effet un personnage d'aspect monastique dont le visage, déjà très naïvement obtenu par le graveur mal outillé, a été regrettablement mutilé. Ce moine, ce saint couronné d'un nimbe beaucoup plus accusé que celui de la première pierre, porte son capuce rejeté sur le dos. À l'intérieur du nimbe qui l'auréole un évidement profond laisse la tête en plat relief et souligne la particulière sainteté de cet Élu ; selon toute vraisemblance, il s'agit ici de saint Bernard qui fut en son vivant le législateur de l'Ordre du Temple,

[1] Je l'ai rencontré en deux commanderies du Poitou. Cf. L. Charbonneau-Lassay, *Le cœur rayonnant du donjon de Chinon*, p. 16.

qui le fit approuver par le pape au Concile de Troyes, en 1128, et qui en fit une branche secondaire de son Ordre de Cîteaux.

Ce saint, posé de profil, contemple un cœur de style héraldique très soigneusement creusé dans la pierre, duquel s'échappe toute une irradiation de longs rayons. Au-dessous du cœur et dans la gloire de son rayonnement, un écusson porte la fleur de lys royale de France.

Et ce cœur, centre d'un foyer de lumière et de gloire, peut-il être autre que celui que l'Église adore et invoque comme le foyer de toute lumière et de toute gloire, comme la « fournaise ardente de l'Amour » ?

Or, nous sommes ici à une date historique absolument précise : entre le printemps de 1308 et celui de 1309.

II. — *Le Fer à hosties de Vich, en Catalogne*. — Un autre document de très haute importance dans l'histoire du culte du Cœur de Jésus, du même siècle que les graffites templiers de Chinon, un moule en fer pour la fabrication des hosties eucharistiques se trouvait dans les riches vitrines du Musée Episcopal de Vich, il y a quelques années. Ce moule comporte deux grandes matrices pour hosties de prêtre célébrant et une seule pour hosties de simple communiant. Qu'est-il devenu au cours de l'infernale tempête qui, en Catalogne, a réduit à néant tant de trésors d'art, et particulièrement d'art religieux ?...

Ce précieux document m'a été signalé en 1922 par le T. R. P. Antonio Capuano, O. M. I. en résidence à Madrid à qui M. le Chanoine Llado, de Vich, en avait révélé l'existence… Par eux je pus avoir de don Gudiol, l'érudit conservateur du Musée Episcopal de Vich et professeur d'archéologie sacrée, une note écrite par lui, en 1902, dans la *Veu del Montserrat*. J'en extrais intégralement ce qui suit :

« La plus intéressante des deux hosties, dit-il, est celle de droite. Dans deux cercles concentriques qui encadrent l'ensemble du sujet, un quatre feuille porte, entre ses angles rentrants, des pointes contenant des annelets à peine visibles. Dans l'intérieur de ce quatre feuille se voit un cœur sur lequel se dresse une croix et de chaque côté du cœur sont deux autres croix pareilles ; le tout est placé sous une ligne horizontale (formant terrasse) et sous laquelle on voit les lettres XPS (Fig. IV).

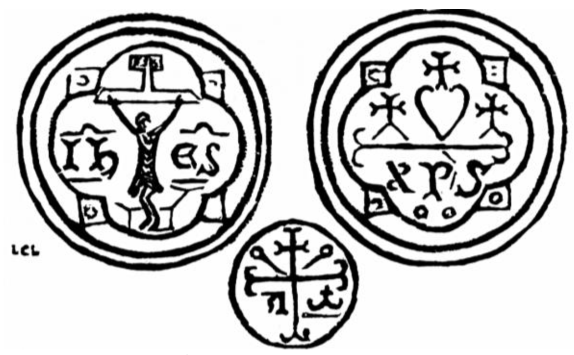


Fig. IV. — Le fer à hosties de Vich, en Catalogne.

« En ce cœur et ces trois croix nous devons voir une allusion formelle au sacrifice du Calvaire et l’on voit aussi très clairement désigné l’objet auquel se réfère le sigle XPS qui est le nom même du Christ.

« Cela étant, dans le cœur qui fait le principal objet de la composition nous devons reconnaître explicitement une figuration du Cœur ouvert sur le Golgotha et versant les dernières gouttes de son sang. C’est certainement une manifestation, une représentation du Sacré-Cœur de Jésus.

« L’autre grande hostie, dirige uniquement la pensée vers le sacrifice du Calvaire. Dans un quatre feuille semblable à l’autre hostie est gravé le crucifix et les lettres IHES, signifiant le nom de Jésus...

« Certains détails de grande importance, ajoute don Gudiol, permettent de dire qu’il s’agit bien ici d’un exemplaire de moule à hostie du plein XIVe siècle (*de pleno siglo XIV*), le caractère des lettres dans lesquelles survit une tradition hautement romane (*una tradicion altamente romanica*), les extrémités de plusieurs traits finissant par des courbes en forme d’ancres, comme dans les fleurs de lys primitives, enfin la disposition du Crucifié dont le corps est pendant, les bras inclinés et les jambes fléchissantes et remontées ; tout concorde à ce que nous venons de conclure quant à la date ».

On ne saurait mieux dire ; plaçons donc chronologiquement le moule de Vich vers le milieu du XIVe siècle et nous serons d’accord avec les plus autorisés archéologues d’Espagne.

Voilà donc encore pour l’iconographie du Sacré-Cœur un document de date incontestable.

III. — *Le petit sceau d’Estème Couret.* — La très riche collection du regretté comte Raoul de Rochebrune contenait un petit sceau ou signet de bronze, gravé au nom d’Estème Couret dont nous savons seulement, par la forme orbiculaire de son signet qu’il n’était pas ecclésiastique (car il ne s’agit pas ici d’un contre sceau).

Nous voyons sur le champ de ce sceau un cœur qui porte une croix plantée dans son sommet et du pied de laquelle s’échappent des rayons. Il semble bien impossible que ce cœur cruciféraire et glorifié soit celui de Couret, encore que son patronyme puisse dériver étymologiquement du mot « cœur ». Il ne peut donc être vraisemblablement que le Cœur du Sauveur pris par Estème Couret comme « armes parlantes » comme idéogramme de son nom (Fig. V).

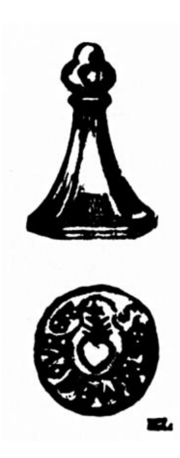


Fig. V. — Le sceau et l'empreinte du sceau d'Estème Couret.

M. de Rochebrune s'appuyant en cela sur la forme des lettres de ce sceau le datait du XIVe siècle ; en effet, ces caractères se rapprochent plus de ceux de la fin du XVIe siècle que des lettres gothiques du XVe. Dans son précieux ouvrage sur la *Sigillographie du Poitou*, M. François Eygun classe cependant l'objet qui nous occupe parmi les sceaux du XVe siècle car les dispositions de son ensemble est celle des sceaux de cette époque.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune imprudence à classer ce document soit dans le dernier quart du XIVe siècle, soit dans le premier du XVe.

À partir de cette date, les figurations du Cœur de Jésus, nettement indiscutables, qui ont échappé à la destruction pour venir jusqu'à nous sont extrêmement nombreuses et prouvent à l'endroit du culte du Cœur divin, d'une intensité qu'on ne soupçonnait pas encore il y a vingt années.

Loudun (Vienne).

L. CHARBONNEAU-LASSAY.